

Agents agressés à la prison d'Aix-Luynes : le détenu relaxé par le tribunal en raison «d'incertitudes» sur son état de santé

Par [Nicolas Farmine](#)

Publié il y a 52 minutes

 SUIVRE



Le détenu a été condamné à huit mois d'emprisonnement ferme pour le port du couteau. *JEFF PACHOUD / AFP*

Le prisonnier s'en était violemment pris à plusieurs surveillants du centre pénitentiaire, simulant une crise d'épilepsie alors qu'il dissimulait un couteau en céramique. Le tribunal a estimé que l'infraction n'était pas assez caractérisée.

Le Figarot Marseille

L'affaire avait largement choqué les membres du personnel de la prison d'Aix-Luynes, qui avaient assisté à l'agression de leurs collègues par un détenu simulant une crise d'épilepsie lors d'une remontée de promenade, le 17 août dernier. Le verdict - la relaxe pour les faits de «violences sur personne dépositaire de l'autorité publique» -, a fait sortir de ses gonds Cyril Huet-Lambing, témoin direct de l'attaque : «*Quelle honte, c'est un doigt d'honneur à tous les surveillants de France !*», a réagi le secrétaire général national adjoint du syndicat pénitentiaire des surveillants (SPS) auprès du *Figaro*.

Le jour de l'agression, les agents affectés à la surveillance de la promenade du matin avaient été appelés en renfort pour maîtriser un détenu qui venait de s'effondrer au sol en raison d'une hypothétique crise d'épilepsie. En procédant aux fouilles réglementaires, les surveillants avaient découvert qu'il dissimulait en réalité un couteau en céramique. Cette découverte avait provoqué l'ire du prisonnier, qui s'en était alors violemment pris aux agents en leur infligeant des coups et des morsures. *«Il a fallu quatre agents pour maîtriser ce détenu et six autres pour procéder à la mise en prévention nécessaire du forcené»*, précise Cyril Huet-Lambing.

Au total, cinq agents avaient été blessés, certains d'entre eux souffrant d'entorses aux poignets et même de morsures engendrant plusieurs jours d'ITT (incapacité temporaire de travail). Le détenu avait quant à lui été placé en garde à vue quelques jours après les faits en vue de sa comparution immédiate pour des faits de «violences sur personne dépositaire de l'autorité publique» et de «recel d'introduction d'un objet prohibé en détention».

Un «traitement médicamenteux» mis en cause

Mais, contre toute attente, le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence examinant le dossier a relaxé le prévenu pour les violences sur les agents, considérant que l'infraction n'était pas assez caractérisée au regard d'«*incertitudes*» liées à son état de santé au moment des faits. D'après sa défense, la supposée «*crise*» du détenu a pu être causée par un manquement lié à un traitement médicamenteux. Le médicament du prisonnier aurait ainsi été «*accidentellement jeté*» par son codétenu, provoquant une crise et un «*comportement violent inconscient*».

Cette version, qui n'a pas été appuyée par une ordonnance ou un certificat médical, a entraîné un doute chez les juges. Ces derniers ont débouté la partie civile en acquittant le détenu pour les faits de violences, le condamnant tout de même à une peine de huit mois d'emprisonnement ferme pour le port du couteau en céramique. *«Le tribunal a considéré qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments permettant d'écarter le fait que la personne ne souffrait pas de la crise d'épilepsie alléguée»*, confirme auprès du *Figaro* le procureur de la République d'Aix-en-Provence, Jean-Luc Blachon. Ce dernier a indiqué que le parquet devrait faire appel de cette décision dans les prochains jours.



Les réponses pénales ne sont jamais adaptées et le taux d'agressions contre le personnel ne cesse d'augmenter

Cyril Huet-Lambing, secrétaire général national adjoint du syndicat pénitentiaire des surveillants (SPS)

L'annonce du verdict a déclenché la colère des parties civiles, stupéfaites par les arguments du tribunal. *«Aucun élément factuel ne vient appuyer la version de la défense, qui se base sur des recherches Google pour étayer son argumentation»*, souligne Cyril Huet-Lambing. *«Les surveillants, troisième force de sécurité intérieure de ce pays, doivent être protégés et soutenus*

dans leurs missions quotidiennes. Ils exigent du respect et des sanctions pénales à la hauteur de la gravité des agressions dont ils sont victimes. Il est inacceptable de continuer à vivre ces situations frustrantes, intolérables et inhumaines», poursuit-il.

Le syndicaliste va même plus loin, évoquant une «*trahison*» envers les agents pénitentiaires. «*Cet été à Aix-en-Provence, plus d'une dizaine d'agents ont été blessés à la suite d'agressions. Les réponses pénales ne sont jamais adaptées et le taux d'agressions contre le personnel ne cesse d'augmenter*», détaille Cyril Huet-Lambing en mentionnant le cas d'une jeune surveillante stagiaire qui avait été suivie à la fin de son service jusqu'à son domicile et rouée de coups par trois individus visiblement de mèche avec un prisonnier en ayant après elle. «*La décision de la proutidente de cette audience a envoyé un message clair à tout les détenus de France : agressez des surveillants et prétendez que c'est à cause des médicaments. Dixit Google : pas besoin de preuves, vous serez relaxé*», ironise l'agent.

La rédaction vous conseille

- [À Marseille, l'ombre russe plane sur les plateaux de tournage de la Chocolaterie](#)
- [À Marseille, un homme tué devant un bar à chicha au fusil d'assaut](#)
- [Marseille : des policiers en excursion en mer avec des jeunes des quartiers nord pour «changer leur regard sur les flics»](#)

Sujets

agression

détenus

prison
